Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_056-DE

# CAMPING DE L'OMBRADE

## TARIFS JOURNALIERS ET TARIFS DES LOCATIONS

## ET REGIME DE REDUCTIONS TARIFAIRES

### TARIFS EMPLACEMENTS NUS

| | Tarifs saison TTC | Tarifs Festival TTC | Taux de TVA |
|---|---|---|---|
| Forfait tente * | 12,50 € | 16,50 € | 10% |
| Forfait caravane et camping-car ** | 14,60 € | 20,50 € | 10% |
| Branchement électrique | 3,50 € | 5,00 € | 10% |
| Enfant jusqu'à 10 ans | 2,50 € | 2,50 € | 10% |
| Personne au-delà de 10 ans | 4,70 € | 8,50 € | 10% |
| Véhicule supplémentaire | GRATUIT | 6,00 € | 10% |
| Jeton de lavage | 4,00 € | 4,00 € | 10% |
| Animal | 1,00 € | 1,00 € | 10% |

(*) Forfait incluant 2 personnes, 1 véhicule et 1 tente. Deux personnes au maximum dans le cadre du forfait. Toute personne supplémentaire fera l'objet d'une facturation en sus, conformément à la catégorie dont elle relève.

(**) Forfait incluant 2 personnes, 1 véhicule et 1 caravane ou forfait incluant 2 personnes, 1 véhicule type camping-car. Deux personnes au maximum dans le cadre du forfait. Toute personne supplémentaire fera l'objet d'une facturation en sus, conformément à la catégorie dont elle relève.

Ces prix s'entendent en valeur TTC (la TVA au taux de 10 % étant incluse) mais hors taxe de séjour, celle-ci étant facturée en sus.

Tarifs Festival : la période d'application des tarifs « Festival » est effective du samedi précédent le festival de théâtre de rue d'Aurillac au dimanche clôturant le festival.

Le régime de réductions tarifaires, appliqué sur les tarifs cités ci-dessus, à l'exception de la période du Festival, mis en place pour 2022, est le suivant :

- 5 % aux familles de plus de 2 enfants,

- 10 % aux adhérents FFCC,

- 20 % à partir de 3 semaines.

Ces réductions tarifaires s'appliquent sur le montant global de la facture hors taxe de séjour.

L'ensemble de ces tarifs et réductions tarifaires est applicable sans condition de durée et le reste jusqu'à modification par le Conseil Communautaire.

Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_056-DE

**TARIFS LOCATIFS**

| PERIODE DE LOCATION | Chalet 2 chambres | Nuit supplémentaire** | Chalet 1 chambre et PMR | Nuit supplémentaire** |
|---|---|---|---|---|
| | Tarif de location TTC - TVA à 10 % | Tarif de location TTC - TVA à 10 % | Tarif de location TTC - TVA à 10 % | Tarif de location TTC - TVA à 10 % |
| Jusqu'au dernier samedi de juin – la semaine | 347,00 € | 50,00 € | 290,00 € | 42,00 € |
| Du dernier samedi de juin au 1er samedi de juillet – la semaine | 463,00 € | 66,00 € | 430,00 € | 62,00 € |
| Du 1er samedi de juillet au samedi précédant le Festival de théâtre de rue – la semaine | 517,00 € | 74,00 € | 451,00 € | 65,00 € |
| Du samedi précédant le Festival de théâtre de rue et le samedi du Festival de théâtre de rue – la semaine | 550,00 € | 78,00 € | 508,00 € | 73,00 € |
| Du samedi de Festival de théâtre de rue au 1er samedi de septembre – la semaine | 463,00 € | 66,00 € | 430,00 € | 62,00 € |
| Du 1er samedi de septembre au dernier samedi d'octobre - la semaine | 347,00 € | 49,00 € | 290,00 € | 42,00 € |
| Location week-end * | 110,00 € | 55,00 € | 126,00 € | 63,00 € |

***** Dans la limite des disponibilités, essentiellement du 1er avril au 1er juillet et après le festival de théâtre de rue d'Aurillac.

****** Dans la limite de 2 nuits supplémentaires et suivant les disponibilités.

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la Taxe de Séjour qui sera facturée en sus.

Ces tarifs incluent la fourniture d'eau et d'électricité.
Ces tarifs sont applicables sans condition de durée et le restent jusqu'à modification par le Conseil Communautaire.